

AVIS PUBLIC



DÉROGATION MINEURE

Légalisation d'une dérogation mineure visant à permettre au 75, rue des Cigales d'atteindre pour le bâtiment principal 34% de pente de toit inférieur à 4/12 (toit plat avec terrasse), soit 9% de plus que le pourcentage maximal permis de 25% de la toiture pour un toit plat en vertu de l'alinéa 2 de l'article 95 du règlement de zonage n°15-674.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 6 février 2023, à 19h30, à l'ancien hôtel de ville, au 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure;
2. Que la dérogation mineure vise à permettre au 75, rue des Cigales d'atteindre pour le bâtiment principal 34% de pente de toit inférieur à 4/12 (toit plat avec terrasse), soit 9% de plus que le pourcentage maximal permis de 25% de la toiture pour un toit plat en vertu de l'alinéa 2 de l'article 95 du règlement de zonage n°15-674.
3. Que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui a eu lieu le 17 janvier 2023 et que ce dernier a soumis une recommandation au conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement n°89-189 régissant les dérogations mineures;
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au greffier-trésorier de la Municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 20 janvier 2023

Avis numéro : 2023-05


Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)

le 20 janvier 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 20 janvier 2023.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe